

ANNEXE 2
CDG PRO AVEC CERTIFICATION OPTIONNELLE

1. NOMBRE DE PARTICIPANTS	Un groupe de stagiaires est composé au maximum de 12 participants .
2. ARCHITECTURE	<p>La durée totale d'un parcours complet en présentiel est de 16,5 jours. Le parcours de formation s'organise en trois phases :</p> <p>Phase 1 : un test d'auto-positionnement - identification des prérequis en amont de la formation</p> <p>Phase 2 : un parcours de formation modulaire qui combine à la fois des temps en présentiel obligatoires et des temps individualisés : cette phase d'apprentissage en présentiel s'articule autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de réalisations professionnelles ou d'un projet transversal à mener en lien avec les thématiques traitées dans l'organisme d'appartenance, • une phase d'échanges portant sur les réalisations professionnelles ou les projets transversaux des stagiaires qui intervient lors de regroupements. <p>Les séquences de formation comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un module tronc commun obligatoire ; • des modules interbranches : selon les résultats obtenus lors des tests d'auto-positionnement, la Commission d'étude des dossiers de candidatures peut accorder des dispenses sur un ou plusieurs modules interbranches. <p>Phase 3 : les modalités d'évaluation des acquis de fin de formation : Possibilité d'opter pour une certification professionnelle ou de présenter devant une Commission pédagogique les travaux menés pendant la formation pour clôturer le cursus.</p>



Il est possible d'intégrer le dispositif CDG-PRO par **2 voies** :

- **en accès direct** :

- étude du dossier (validation des prérequis) et réalisation de tests à distance. Une Commission d'études des dossiers valide l'accès direct à CDG-PRO ; elle peut aussi accorder des dispenses relatives aux modules interbranches si les résultats obtenus sont supérieurs à 80 % de réussite aux tests ;
- un participant de CDG-PRO peut également venir renforcer ses acquis en cas de besoin avec des modules de CDG-Fondamentaux.

- **en accès via CDG-Fondamentaux** :

A l'issue du parcours complet de CDG-Fondamentaux, une évaluation à froid (réalisation de tests) entre 2 à 3 mois de la fin de la formation est proposée aux participants visant les prérequis à l'entrée en CDG-PRO. Si le participant obtient au moins 60 % de réussite aux tests, il peut intégrer directement CDG-PRO.

NB : Les tests sont réalisés à distance. Il est conseillé que la passation des tests se réalise dans un environnement calme, sans assistance documentaire et dans la continuité

<p>3. CONTENUS DES MODULES</p>	<p>MODULE 1 : TRONC COMMUN OBLIGATOIRE (3 JOURS)</p> <p>Le contrôleur de gestion, acteur incontournable du pilotage de la performance et du dialogue de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> Les objectifs pédagogiques : Prendre en compte la stratégie et la structure de l'organisme pour participer à la construction du système de pilotage Etre force de conviction dans l'instauration de ce système de pilotage Les contenus : Le contrôleur de gestion et la démarche de pilotage de la performance La mise en place de la démarche de contrôle de gestion : la définition du cadre de référence, diagnostic du système de pilotage, définition du périmètre de responsabilité à mettre sous pilotage, déclinaison des objectifs stratégiques en objectifs opérationnels, organisation de la mesure de la performance, rôle des responsables opérationnels et des contrôleurs de gestion <p>MODULE 2 : MODULES INTERBRANCHES (8 jours) « parcours individualisés » sur tests</p> <p>M 2.1 Le suivi et l'analyse de la consommation budgétaire (1 jour)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les objectifs pédagogiques : Analyser les fondements et les modalités du contrôle budgétaire Maîtriser les techniques d'analyse des écarts Etre en capacité d'instaurer un dialogue avec les opérationnels Les contenus : Les fondements et les modalités du contrôle budgétaire (contrôle budgétaire diagnostic et interactif ; l'objectif de localisation des performances, structure gigogne des responsabilités) Les préalables à l'analyse des écarts (les coûts standards ou coûts préétablis ; budget flexible) L'analyse des écarts d'activité, de volume, de rendement ou de prix L'arborescence causes /effets des écarts Les difficultés d'analyse L'interprétation et mise en place d'actions correctives Le dialogue avec les opérationnels : validation des écarts constatés et « prévision » budgétaire 	<p>M 2.2 La prévision des effectifs au service de l'optimisation de l'allocation de ressources (1,5 jour)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les objectifs pédagogiques : Prévoir la masse salariale Analyser et décomposer l'évolution de la masse salariale Mettre en œuvre un tableau de bord social Les contenus : Calcul de la masse salariale Notion d'effet de niveau, effet de masse, effet report Mise en évidence d'écart significatifs, du GVT et de la RMPP Tableau de bord social (les clients, les attentes respectives, le rôle du contrôleur de gestion dans la production et l'analyse du tableau de bord social, ...) <p>M 2.3 L'analyse de la production statistique (2,5 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les objectifs pédagogiques : Analyser un processus /activité Etablir un lien entre pilotage de la performance et la construction d'indicateurs statistiques S'approprier les principaux indicateurs statistiques pour les interpréter et analyser les risques liés à la représentation graphique S'approprier le fonctionnement et l'utilité de la loi Normale dans la production de chiffres pertinents pour le contrôle de gestion Construire un échantillon non biaisé, de comprendre et extrapolier à une population les résultats obtenus dans un échantillon, d'évaluer une hypothèse (ou affirmation) concernant une population Rechercher la corrélation entre deux phénomènes (régression simple) Analyser une série chronologique Les contenus : Modèle de processus Questions clés pour une analyse de données, présentation pour une garantie de la pertinence des indicateurs statistiques descriptives vue sous l'angle de l'analyse Fonctionnement et l'utilité de la loi Normale dans la production de chiffres pertinents Echantillonnage et estimation d'une statistique Organisation de contrôles statistiques fiables Distributions associées et indépendance statistiques Corrélation simple d'une régression simple Analyse d'une série chronologique
---------------------------------------	--	--

	<p>M 2.4 La méthode ABC : du concept à l'outil (1,5 jour)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les objectifs pédagogiques : Mesurer les avantages et limites de la comptabilité de gestion « méthode coûts complets » Déterminer les fondements de la méthode ABC (Activity Based Costing) :S'approprier les facteurs clés de mise en œuvre de la méthode Les contenus : Méthode de coûts complets : mise en œuvre et avantages et limites (plus-value de la méthode ABC) Méthode ABC : intérêt de l'approche et bénéfices de la méthode ABC/ABM Construction du modèle des coûts Facteurs clés de mise en œuvre de la méthode et le rôle attendu du contrôleur de gestion 	<p>M 2.5 Les choix d'investissements dans la sphère institutionnelle (1,5 jour)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les objectifs pédagogiques : Définir et modéliser un projet d'investissement Analyser les données à maîtriser dans le cadre de l'analyse quantitative d'un choix d'investissement Mettre en œuvre les différents outils d'analyse quantitative Déterminer le taux d'actualisation et identifier les limites d'application de critères d'évaluation Evaluer un projet d'investissement de façon qualitative Les contenus : Différents types de décision en matière de choix d'investissements Définition de la notion d'investissement Analyse des différentes données à prendre en compte : capital investi, durée de vie d'un projet, flux de trésorerie d'exploitation générées, valeur résiduelle et récupération du BFRE Modélisation de l'investissement Notion d'actualisation et de capitalisation Différents critères de choix d'investissement, les outils du ROI : la VAN, le TIR et le délai de récupération du capital investi Analyse comparée de la pertinence des différents outils en fonction du type de décision à prendre Détermination des taux du taux d'actualisation Limites du TIR Contradictions entre les différents critères d'évaluation Prise en compte de l'inflation 4 axes d'analyse qualitative et méthode MAREVA L'analyse qualitative : le ROI
--	--	--

<p>4. DEPLOIEMENT 2019/2020 Lieu Paris</p> <p><i>Si le nombre d'inscriptions le permet, des sessions complémentaires pourront être proposées. Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, les inscriptions seront reportées sur une autre session</i></p>	<p>Session 1 : Du 1^{er} avril après-midi au 17 octobre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1er avril après-midi au 4 avril • 13 au 17 mai matin • 2 au 4 juillet • 10 au 12 septembre matin • 15 au 17 octobre 	<p>Session 2 : Du 4 novembre après-midi 2019 au 14 mai 2020</p> <p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 4 novembre après-midi au 7 novembre ○ 2 au 6 décembre matin <p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 21 au 23 janvier ○ 10 au 12 mars ○ 12 au 14 mai
<p>5. MODALITES D'INSCRIPTION</p>	<p>Attention : Pas d'inscription directe sur le portail pour CDG-PRO- point d'entrée obligatoire par dossier pour validation des prérequis afin de définir le parcours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PROCÉDURE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE : le dossier d'inscription en version PDF inscriptible joint à la lettre d'information (voir annexe 2bis) est téléchargeable depuis le site Ucanss. Il doit être complété et accompagné des pièces jointes. Tout dossier est à transmettre à : icheze@institutquatredix.fr et vsabouroux@aol.com et inadal@aol.com. <p>Le volet « Engagement » doit être impérativement signé du Directeur ou de son délégué et du participant.</p> <p>Dès lors, le candidat reçoit les informations nécessaires (identifiants transmis par le prestataire) pour pouvoir remplir le questionnaire d'auto-positionnement en ligne qui doit être réalisé dans les meilleurs délais. La candidature est effective après réception des tests réalisés et transmis à notre prestataire, le cabinet LVSN.</p> <p>La liste d'attente tient compte de la date de l'arrivée des tests lors de la tenue de la Commission d'étude des dossiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDATION D'ENTREE DANS LE DISPOSITIF : une <u>Commission d'étude des dossiers de candidature</u> se réunit afin de valider l'accès à ce dispositif et d'adapter le parcours de chaque participant sur la base : <ul style="list-style-type: none"> - des résultats issus du questionnaire d'auto-positionnement ; - des informations figurant dans le dossier de candidature. <p>Le minimum requis pour accéder au dispositif de formation est de 60 % concernant les items suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fonction contrôle de gestion ; - la préparation budgétaire ; - le calcul des coûts - tableaux de bord. <p>Pour les modules interbranches, au-delà d'un score de 80 % de bonnes réponses obtenues sur un item, des dérogations pour la dispense du suivi de certains modules interbranches de formation (hors tronc commun) peuvent être accordées sur décision de la Commission d'étude des dossiers des candidatures.</p>	

NB : Un candidat qui obtient une dispense sur module peut demander au pilote, avant son entrée en formation, de suivre ce dernier en raison des travaux à mener.

En fonction de l'ensemble de ces éléments et notamment des résultats obtenus au questionnaire d'auto-positionnement, la Commission d'étude des dossiers peut être amenée à différer l'entrée d'un candidat dans ce dispositif si ce dernier n'a pas atteint le niveau socle du référentiel métier.

Elle peut également préconiser le suivi d'un ou plusieurs thèmes du dispositif CDG-Fondamentaux pour consolider certaines connaissances avant d'intégrer CDG-PRO.

En cas d'insuffisance générale des résultats des tests d'auto-positionnement, une inscription préalable au dispositif CDG-Fondamentaux est prescrite.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de parcours de développement de compétences professionnelles.

- **INFORMATION DES RESULTATS DES AUTO-POSITIONNEMENTS** : la Commission d'étude des dossiers des candidatures est composée de la façon suivante :
 - un représentant de l'Institut 4.10 ;
 - un représentant du Cabinet LVSN, prestataire retenu pour le déploiement de ce dispositif.

Le pilote de l'institut 4.10 transmet par mail au candidat le parcours qu'il est à amener à suivre au regard des résultats obtenus. A charge à ce dernier d'en informer sa direction et son service formation pour échanger sur les remarques et préconisations qui lui sont communiquées et voire de mettre en place un plan d'action si nécessaire.

Peuvent être inscrits dans le dispositif, par l'Institut 4.10, les candidats dont le dossier est reçu par mail au préalable un avis favorable par la Commission d'étude des dossiers de candidatures. Le pilote de l'Institut 4.10 indique la session sur laquelle le candidat est positionné et se coordonne avec l'administratif pour traiter les inscriptions validées.

6. MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS DE FIN DE FORMATION	CDG-PRO SANS CERTIFICATION	CDG-PRO AVEC CERTIFICATION
	<p>En fin de formation, lors du dernier regroupement, les participants présentent devant une « <u>Commission pédagogique</u> » le projet transversal ou les réalisations qu'ils ont menées tout au long de leur formation. Cette commission qui a un rôle strictement pédagogique vise à apprécier et valoriser le travail présenté.</p> <p>A l'issue, la Commission donne des pistes de progression à partir de la présentation effectuée par le participant. Aucune note n'est attribuée.</p> <p>Ces présentations se déroulent sur une durée globale d'environ 40 à 45 mn en présence de tous les stagiaires, de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la présentation synthétique par le candidat des travaux menés : 10 à 15 minutes ; • les questions posées par la commission pédagogique et les stagiaires présents : 30 minutes. <p>Un retour écrit des pistes de progression dégagées lors de la présentation du candidat est effectué auprès des stagiaires par le pilote.</p> <p>La Commission pédagogique est composée du prestataire, du représentant de l'Institut 4.10 et/ou l'Ucanss, et/ou d'un professionnel du contrôle de gestion dans l'Institution et/ou des membres du Comité de pilotage national.</p> <p>Les participants mesurent également l'évolution de leurs acquis au travers d'un QCM en lien avec l'autodiagnostic de positionnement initial sur les modules interbranches qui leur est adressé avec les orientations de la Commission pédagogique.</p> <p>La durée de la phase bilan s'étale sur une durée d'environ 2,5 jours.</p>	<p>Les candidats passeront également les tests lors de la phase bilan.</p> <p>Pour ceux qui auront opté pour cette modalité de fin de formation, ils présenteront leurs travaux devant un jury.</p> <p>Ce dernier sera composé de professionnels du contrôle de gestion représentant de caisses nationales non hiérarchique, un représentant de l'Institut 4.10 et un représentant de LVSN ne faisant pas partie de l'équipe pédagogique partie prenante à la session.</p> <p>Il sera demandé aux candidats de livrer leurs travaux en amont du jury selon la méthodologie et le format attendu dans le cadre de cette certification au moins 10 jours avant la tenue du jury.</p> <p>Ces présentations se dérouleront sur une durée globale d'environ 45 mn devant le jury exclusivement, de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la présentation synthétique par le candidat des travaux menés : 15 à 20 minutes • les questions posées par les membres du jury : 25 à 30 minutes <p>A l'issue, les membres du jury attesteront les compétences acquises au regard des résultats des tests et de la présentation des travaux par le candidat.</p> <p>L'ensemble de ces critères permettront au prestataire de délivrer ou non le CP FFP « le pilotage de la performance dans le secteur public ».</p> <p>La tenue de ce jury devrait avoir lieu dans la continuité de la formation.</p>
7. EQUIPEMENT INFORMATIQUE	<p>L'organisme met à disposition du stagiaire un ordinateur portable équipé des logiciels bureautiques (Word, Excel et Powerpoint) et Acrobat Reader nécessaires aux travaux pendant les phases en présentiel et une connexion internet durant toute la durée des intersessions en organisme afin d'accéder à la communauté des participants mise à disposition par le prestataire et de télécharger des supports de formation.</p>	

	<p>Il est demandé également que le participant puisse éventuellement se connecter durant la formation à une borne WIFI pour réaliser des travaux ou réaliser des tests à partir d'une connexion internet.</p>																																													
8. MISE EN OEUVRE	<p>Vous trouverez, ci-dessous, la liste et les coordonnées du pilote en charge du déploiement :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Site</th><th>Adresse</th><th>Contacts</th><th>Téléphone/Mail</th><th>Coordonnées</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bordeaux</td><td>80, avenue de la Jallère 33300 BORDEAUX</td><td>Isabelle CHEZE</td><td>Tél. : 05.56.93.45.90 icheze@institutquatredix.fr</td><td>Pour toute question administrative : Fatima TOUILI ftouili@institutquatredix.fr - Tél. : 05 62 26 92 88</td></tr> </tbody> </table> <p>Pour toute information sur le dispositif, les organismes adressent leurs questions auprès du pilote à l'adresse suivante : icheze@institutquatredix.fr. Selon le type de question, une réponse est apportée par retour de mail ou un contact téléphonique est pris par le pilote pour approfondir vos demandes.</p>	Site	Adresse	Contacts	Téléphone/Mail	Coordonnées	Bordeaux	80, avenue de la Jallère 33300 BORDEAUX	Isabelle CHEZE	Tél. : 05.56.93.45.90 icheze@institutquatredix.fr	Pour toute question administrative : Fatima TOUILI ftouili@institutquatredix.fr - Tél. : 05 62 26 92 88																																			
Site	Adresse	Contacts	Téléphone/Mail	Coordonnées																																										
Bordeaux	80, avenue de la Jallère 33300 BORDEAUX	Isabelle CHEZE	Tél. : 05.56.93.45.90 icheze@institutquatredix.fr	Pour toute question administrative : Fatima TOUILI ftouili@institutquatredix.fr - Tél. : 05 62 26 92 88																																										
9. COÛT	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">MODALITES DU PARCOURS</th><th>Coût</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. PARCOURS CDG-PRO (complet)</td><td></td><td>6644,00 €</td></tr> <tr> <td>• Test d'auto-positionnement</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>• Tronc commun obligatoire (module 1)</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>• Modules interbranches (module 2 en totalité)</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>• Regroupement en centre (modules de formation et bilan des réalisations professionnelles ou de projet transversal)</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>• Suivi intersession</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>• Evaluation des acquis de fin de formation (avec ou sans certification)</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>2. PARCOURS CDG-PRO (modulaire)</td><td></td><td>Coût</td></tr> <tr> <td>2-1 : Parcours obligatoire :</td><td></td><td>3690,00 €</td></tr> <tr> <td>• Test d'auto-positionnement</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>• Tronc commun obligatoire (module 1)</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>• Regroupement</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>• Suivi intersession</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>• Evaluation des acquis de fin de formation (avec ou sans certification)</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	MODALITES DU PARCOURS		Coût	1. PARCOURS CDG-PRO (complet)		6644,00 €	• Test d'auto-positionnement			• Tronc commun obligatoire (module 1)			• Modules interbranches (module 2 en totalité)			• Regroupement en centre (modules de formation et bilan des réalisations professionnelles ou de projet transversal)			• Suivi intersession			• Evaluation des acquis de fin de formation (avec ou sans certification)			2. PARCOURS CDG-PRO (modulaire)		Coût	2-1 : Parcours obligatoire :		3690,00 €	• Test d'auto-positionnement			• Tronc commun obligatoire (module 1)			• Regroupement			• Suivi intersession			• Evaluation des acquis de fin de formation (avec ou sans certification)		
MODALITES DU PARCOURS		Coût																																												
1. PARCOURS CDG-PRO (complet)		6644,00 €																																												
• Test d'auto-positionnement																																														
• Tronc commun obligatoire (module 1)																																														
• Modules interbranches (module 2 en totalité)																																														
• Regroupement en centre (modules de formation et bilan des réalisations professionnelles ou de projet transversal)																																														
• Suivi intersession																																														
• Evaluation des acquis de fin de formation (avec ou sans certification)																																														
2. PARCOURS CDG-PRO (modulaire)		Coût																																												
2-1 : Parcours obligatoire :		3690,00 €																																												
• Test d'auto-positionnement																																														
• Tronc commun obligatoire (module 1)																																														
• Regroupement																																														
• Suivi intersession																																														
• Evaluation des acquis de fin de formation (avec ou sans certification)																																														

2-2 : Parcours « individualisé » : modules interbranches (module 2.1 à module 2.5)	Coût unitaire par module suivi
• M 2.1 : Le suivi et l'analyse de la consommation budgétaire	369,00 €
• M 2.2 : La prévision des effectifs au service de l'optimisation de l'allocation des ressources	554,00 €
• M 2.3 : L'analyse de la production statistique	923,00 €
• M 2.4 : La méthode ABC : du concept à l'outil	554,00 €
• M 2.5 : Les choix d'investissements dans la sphère institutionnelle	554,00 €

Exemples de parcours :

1) Un participant est dispensé du M2-2, M2-4 et M2-5 : le coût de la formation est de :

Parcours obligatoire : 3690,00 €

et

Parcours à la carte M2-1 et M2-3 : (369,00 € + 923,00 €) = 1292,00 €

Total du coût pédagogique 4982,00 €

2) Un participant est dispensé du M2-1, M2-3 et M2-5 : le coût pédagogique de la formation est de :

Parcours obligatoire : 3690,00 €

et

Parcours à la carte M2-2 et M2-4 : (554,00 € + 554,00 €) = 1108,00 €

Total du coût pédagogique 4798,00 €

3) Un participant n'a obtenu aucune dispense sur les modules interbranches : le coût pédagogique de la formation est de **6644,00 €**.

4) Un participant qui obtient la dispense sur l'intégralité des modules du parcours individualisé (modules interbranches) : le coût pédagogique est de **3690,00 €**.

NB : Si les tests d'auto-positionnement ne sont pas suivis d'une entrée en formation dans le cursus CDG (fondamentaux ou PRO), cette phase est facturée 810,00 €.